






TRAVAIL LE DIMANCHE

LA CFE-CGC SIGNE UN ACCORD DE DÉROGATION

La Direction locale a convié les organisations syndicales représentatives d'Airbus Saint-Nazaire (CFE-CGC, CFTC, CGT, Force Ouvrière) pour négocier sur l'ouverture du travail le dimanche pour certaines équipes du *Work Package Center* (WPC).

Ceci se fait en prévision de l'intensification des transports maritimes et routiers suite à la montée en cadence de la FAL Mobile aux USA pour le programme A320. Le planning industriel prévoit des arrivées de navires certains dimanches.

Les revendications de la CFE-CGC ont été entendues :

-  **Garantir le principe du volontariat**
-  **Limiter le nombre de dimanches travaillés sur l'année et anticiper leur planification. La CFE-CGC trouve malgré tout le nombre de dimanches maximum (20) exagéré.**
-  **Obtenir une compensation salariale en lien avec la contrainte engendrée par le travail le dimanche. La CFE-CGC demande un paiement des heures effectuées majorées à 100 % ainsi qu'un jour de repos associé.**
-  **Fournir une indemnité de repas de 15 €. Acté dans l'accord, modalités négociées mais sans explication claire sur le mode de déclenchement. Ce point sera abordé lors d'une prochaine instance CSE.**
-  **Obtenir des IKV (indemnités kilométriques) compensatrices de l'utilisation de son propre véhicule ou pouvoir emprunter une voiture de fonction. Le principe des IKV n'a pas été retenu pour notre site, c'est donc notre 2^e proposition qui a été choisie.**

Evidemment la CFE-CGC ne prône pas le travail le dimanche. Toutefois, consciente des exigences industrielles dans le secteur du WPC, la CFE-CGC a pris ses responsabilités en négociant un tel accord. Pour la CFE-CGC, cet accord valorise au mieux les contraintes liées au travail le dimanche.



La CFE-CGC a signé cet accord de dérogation dédié au secteur OZPT3.

S'opposer parfois Construire souvent Proposer toujours